

Zone humides: la FRANCE célèbre le 30ème anniversaire de la Convention de RAMSAR.

La convention de RAMSAR ratifiée en 1971 et adoptée en 1972 à RAMSAR en IRAN (d'où son nom). La FRANCE est adhérente à la convention depuis octobre 1986.

La convention de RAMSAR: qu'est-ce que c'est?

La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de RAMSAR, est un traité intergouvernementale. Il sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Son objectif est d'élaborer et de maintenir un réseau international de zones humides importantes pour la conservation de la diversité biologique mondiale et la pérennité de la vie humaine, en préservant leurs composantes, processus et avantages/services éco systémiques.

La FRANCE, fortement impliquée dans les travaux de la Convention de RAMSAR.

Au 4 février 2016, 44 « sites RAMSAR » ont été désignés en FRANCE, couvrant plus de 3,5 millions d'hectares en métropole et outre-mer. Ce réseau doit encore s'étendre sur les prochaines années.

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer